

Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) ⁽¹⁾ ZANCA FAIZANDIER Chléo, présidente de l'association Amics d'Aqui et
résidant au 6 rue Jacques Brel, 66350 Toulouges

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir
un débit temporaire de boissons

de 3eme catégorie à ⁽²⁾ Stade de de rugby, 66350 Toulouges

du 08/08/2026 à 17 heures 00

au 09/08/2026 à 02 heures 00

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 26/07/2026

signature

Texte

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

2026/242

Je soussigné(e) Nicolas BARTHE maire de Toulouges

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique;

Vu ⁽³⁾

Arrête :

M ⁽¹⁾ Me ZANCA FAIZANDIER Chléo présidente "Association Amics d'Aqui"
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3eme catégorie
à ⁽²⁾ Stade de Rugby

du 08/08/2026 à 17 heures 00

au 09/08/2026 à 02 heures 00

à l'occasion de ⁽³⁾

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à

Toulouges

, le

27/07/2026



Pour le Maire

le 1er

Laurent LOPEZ

